

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Band:** 121 (1976)  
**Heft:** 7

**Buchbesprechung:** En lisant le capitaine Hervé de Weck

**Autor:** Fontanet, Robert-Pascal

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 31.10.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## En lisant le capitaine Hervé de Weck

par le lieutenant Robert-Pascal Fontanet

Manifestement, le capitaine de Weck a été choqué par le côté militant du beau livre de Pierre Sergent <sup>1</sup>.

Beau livre, oui, pourtant, et peut-être la simple brume de nostalgie qui y flotte, de la première à la dernière page, y suffit-elle.

Ton polémique, rancœur, outrances, dites-vous?

Certes Pierre Sergent est un bagarreur, un baroudeur, et il ne s'en est pas caché, c'est le moins que l'on puisse dire. A la page 46, il a annoncé la couleur: « A vingt ans, ne pas risquer un mauvais coup, c'est quand même une sorte de punition. » L'homme était là pour se battre; l'armée française fut un moyen pour y parvenir.

Certes, la position de Sergent vis-à-vis de la loi et de l'ordre peut, d'autre part, se révéler dangereuse. Elle est du reste typique de la droite (d'une certaine droite française?). Il y a autant de droites que d'hommes de droite: l'esprit grégaire n'est pas leur fait. Et Pierre Sergent prêche pour sa paroisse en relevant: « De Lattre savait que le moral, plus encore que la discipline, fait la force principale des armées » (pp. 47-48).

Mais, à la réflexion, n'est-ce pas fort juste?

Et n'est-il pas de même fort juste de proclamer que ce n'est pas en édulcorant, amollissant le service militaire, en raccourcissant sa durée, qu'on en donnera le goût à ceux qui y sont appelés? Bien au contraire, chacun de nous sait, de sa propre expérience, qu'il n'y a pas de meilleure discipline ni de meilleure camaraderie que dans l'effort dur et durable — à l'armée comme au civil. Parce qu'alors, l'homme *fait* quelque chose, et que c'est de l'action que naît la confiance.

Cette confiance naît aussi de la *possibilité* d'action. Sergent pense, et vous le relevez, que l'avènement des bombes A et H a eu un effet psychologique désastreux sur le soldat. C'est là chose normale, et même évidente. L'arme, semble-t-il au soldat, n'est plus à sa mesure, et celui-ci de baisser les bras, par impuissance, par crainte.

<sup>1</sup> Voir l'article du capitaine DE WECK, *Encore des séquelles de la guerre d'Algérie?* (numéro 12, décembre 1975 de la *Revue militaire suisse*) sur l'ouvrage de Pierre SERGENT, *Lettre aux officiers*, Paris, Fayard, 1975.

Contre cela, il y a l'information. Et il y a indirectement la motivation. Il nous suffit de considérer l'exemple des troupes viêt-cong pour nous en convaincre, d'autant qu'elles ne disposaient pas plus que nous de l'arme atomique.

Mais ce n'est effectivement pas en confondant patriotisme et défense d'intérêts économiques que l'on fait naître un idéal! Car l'on aboutit ainsi, nécessairement, à la juste contestation, au refus légitime de la transformation de cette notion de « dévouement à sa patrie » en « service d'intérêts de classe, service des puissances d'argent », etc. Il est donc primordial de rejeter avec toute la fermeté possible cette perversion.

Conclusion de Pierre Sergent: créons au sein même de l'armée ces sortes de « commissaires politiques », qui vous font frémir. Peut-être le moyen est-il critiquable. Mais, lorsque Sergent songe à institutionnaliser ce corps, qu'il appelle « d'officiers spécialistes », citez alors la totalité de sa justification: « *En schématisant*, je dirai que les missions de l'armée sont multiples, puisque l'armée doit défendre la nation contre toutes les attaques, toutes les formes de tentative d'annexion, toutes les mainmises. »

Le but du capitaine Sergent est pleinement réaliste, car l'on n'éprouve de sentiment que pour ce que l'on connaît (ou, comme le dit l'auteur: « On ne défend que ce que l'on aime »).

« Une armée », écrit-il à la page 155, « une armée qui, *du haut jusqu'en bas* n'a pas été rassemblée, équipée, *motivée*, entraînée, soutenue de façon à être capable, le moment venu, de gagner une guerre est une armée inutile: c'est la vérité simple et fondamentale que nous n'avons pas le droit d'oublier. Or les événements de ces dernières années prouvent assez que, seules, les armées *politisées* sont aptes à gagner des guerres. »

Et l'on nous refuserait de « politiser » nos armées en faveur de la démocratie, des libertés individuelles? Ceux qui s'y opposent savent bien ce qu'ils font, et le commandant de corps Lattion savait fort bien ce qu'il voulait lui aussi, lorsque récemment il s'insurgea contre l'indigence des cours d'instruction civique dans nos écoles suisses.

A l'officier, au moins, de cultiver ces valeurs et de les promouvoir, mais cela implique vigilance et refus de sombrer dans le conformisme. Et nous ne pouvons cette fois-ci qu'applaudir devant cette conclusion (p. 162): « A la recherche d'un patriotisme moderne, concret, vivant et positif, sans lequel votre vie d'officier n'aurait plus de signification,

vosre place est en tête. Ou vous serez les fonctionnaires d'une administration parmi tant d'autres, ou vous deviendrez l'armature de notre communauté nationale. »

Enfin, lorsque Sergent s'insurge contre les règlements limitant l'autorité des chefs et contribuant à ruiner la discipline, n'évoque-t-il pas là un problème que connaît aussi bien la législation pénale ordinaire? La société libérale protège ses propres contestataires. Notre inefficacité vis-à-vis des auteurs de prises d'otages et de détournements d'avions ne le prouve-t-elle pas quotidiennement? La révision du système militaire sur ce point devrait donc s'inscrire dans un mouvement législatif plus général. Mais, en fin de compte, nous sommes en présence d'un problème de dosage, de degré, que chaque génération résout à sa façon — selon un mouvement pendulaire, du reste. Il importera, donc, de ne pas tomber dans l'excès contraire.

Dès lors, si effectivement Pierre Sergent défend une position que l'on peut objectivement qualifier de dure, n'a-t-il pas, de son point de vue, raison? Il a eu à se battre, les armes à la main, alors que jusqu'à ce jour tel ne fut pas notre cas. La nuance est d'importance.

R.-P. F.

